

AVIS PUBLIC



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou portant sur l'adoption du budget de l'exercice financier de l'année 2015

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), une séance extraordinaire sera tenue le 7 octobre 2014 à 19 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, au cours de laquelle les délibérations du conseil d'arrondissement et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier de l'année 2015.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 23 septembre 2014.

Suzanne Barrette
Secrétaire d'arrondissement substitut